

Qualit'EnR #61

INFOS

LE JOURNAL DES INSTALLATEURS
QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Septembre 2022



 L'INVITÉE 4

**Valérie
DREZET-HUMEZ**

*Cheffe de la Représentation
de la Commission européenne
en France*

 L'ACTU DE QUALIT'ENR 8

Accréditation

Le Cofrac renouvelle
sa confiance à Qualit'EnR

 FOCUS 10

Contrôles de réalisations

Décryptage de la
réglementation en place



www.qualit-enr.org



JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

MEET

TOULOUSE
EXHIBITION
& CONVENTION
CENTRE
HAUTE-GARONNE - OCCITANIE - FRANCE

22 et 23 SEPTEMBRE 2022

SALON DU BÂTIMENT 100% PRO

POUR EXPOSER, COMMUNIQUER...
UN SEUL NUMÉRO ! 06 08 56 78 09



CONTACT INFORMATION

Exposants/Partenaires

Philippe Hyerlé - Directeur du Salon

Tél. 01 53 60 50 57/06 08 56 78 09

Mail : p.hyerle@capeb.fr

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

www.capeb.fr





© SEIGNETTE LAFONTAN

En quelques mois, la France s'est retrouvée confrontée à des réalités qui se sont imposées de manière aussi soudaine que concomitante : le réchauffement climatique, une crise énergétique provoquée notamment par le conflit en Ukraine mais encore les conséquences de la crise sanitaire qui impactent de manière durable l'approvisionnement du secteur de la construction.

Si ces événements vont inévitablement éveiller les consciences de la partie de la population la plus encline à mener des actions individuelles en lien avec la sobriété énergétique, pour autant force est de constater que

l'État français doit désormais prendre des mesures urgentes pour limiter notre dépendance au gaz russe et réduire nos consommations énergétiques (gaz, électricité, pétrole) afin de tenir nos engagements climatiques et environnementaux.

Lors de son allocution du 14 juillet dernier, le Président de la République a déclaré qu'il fallait entrer collectivement dans une logique de sobriété et développer le renouvelable. La loi d'urgence en faveur des énergies renouvelables prévue pour cette rentrée devra répondre à l'objectif fixé de réduire de 10 % la consommation énergétique de la France d'ici 2024 dans un contexte économique contraint par une inflation galopante.

S'il faut s'attendre à ce qu'une série de mesures fortes impactent le quotidien de nos entreprises et du grand public avant l'hiver, le lancement d'un plan d'urgence de rénovation énergétique des logements est indispensable pour accélérer la baisse des consommations dans le secteur résidentiel. Un tel plan devra notamment stabiliser les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique et protéger les consommateurs d'éventuelles escroqueries commises par des structures peu scrupuleuses.

La rénovation des logements demeurant un important gisement d'économies d'énergie, les entreprises artisanales du bâtiment implantées au cœur des territoires sont les principaux acteurs à pouvoir relever le défi de la sobriété énergétique grâce à l'installation et à la maintenance des systèmes à énergies renouvelables. Reconnues autant pour leurs compétences, attestées par Qualit'EnR, que pour leur honnêteté envers leurs clients et leur ancrage local, nos entreprises ont su démontrer leurs capacités à s'adapter en permanence à de nouvelles situations dans l'intérêt de l'évolution de la société.

Excellente rentrée à toutes et tous.

Jean Claude RANCUREL

Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage de la CAPEB

Publication *Qualit'EnR Infos* n° 61 de septembre 2022 éditée par l'association Qualit'EnR, dont le siège est situé au 24, rue Saint-Lazare CS 50020 75009 Paris.

Directeur de publication : André Joffre

Rédaction en chef : Jeanne Theis, Diane Lescot



Comité de rédaction : Evelyne Bechtel, Philippe Giron, Marie-Agnès Jallon, Yann Le Port, Richard Loyen, Isabelle Naves, Teddy Puaud

Rédacteurs : Bertino Silva, Diane Lescot, Frédéric Tuillé

Conception graphique : Studio TROISQUATRE | www.troisquatre.fr

Réalisation : Alice Guillier

Impression : La Galiote ! Labels Imprim'Vert et FSC (CO11916)

Sommaire

L'INVITÉ(E)	4
Valérie Drezet-Humez Cheffe de la Représentation de la Commission européenne en France	
TOUR D'HORIZON	6
Chauffe-eaux solaires Retour sur un bel exemple de coopération entre représentants de la filière et pouvoirs publics	
Flamme verte Un label qui renforce ses exigences	
Les EnR, des sources durables d'emploi Perspectives de développement à 2030 et 2050	
L'ACTU DE QUALIT'ENR	8
Recharge Elec + La qualification est désormais acceptée par le programme Advenir	
Feebat Le programme FEEBAT renouvelé jusqu'en 2025	
Accréditation Le Cofrac renouvelle sa confiance à Qualit'EnR	
FOCUS	10
Contrôles de réalisations Décryptage de la réglementation en place	
TÉMOIGNAGES	12
José De Amorin Énergie Facile Aquitaine - Gérant	
Grégory Bal EURL Bal - Gérant	
EN RÉGIONS	14
Occitanie La région ambitionne de devenir la première région à énergie positive	
Hauts-de-France La massification des rénovations énergétiques à l'honneur lors des Rencontres de l'éco-transition	
Nouvelle-Aquitaine La transition énergétique s'accélère sur le territoire !	
Auvergne-Rhône-Alpes La Team Auvergne-Rhône-Alpes sur le podium du Solar Decathlon !	
CONSEILS DE PRO	16
QualiPV Les bonnes pratiques à adopter	
INFO+	18
Événement Du 3 au 6 octobre, Interclima 2022 casse la baraque !	
CLIN D'ŒIL	18
BluePoint Atlas La voiture solaire qui bat tous les records	

Crédit photo de couverture :
© European Union, 2022



Association Qualité Énergies Renouvelables



VALÉRIE DREZET-HUMEZ

Cheffe de la Représentation de la Commission européenne en France

Qualit'EnR a le plaisir de recevoir Madame Valérie DREZET-HUMEZ, Cheffe de la Représentation de la Commission européenne en France, et Madame Carole LABBÉ, Conseillère économique à la Commission européenne, pour aborder les enjeux à venir pour nos filières en France au regard de l'évolution prévue des directives européennes.



chement, porteurs d'information et nous nous attachons à montrer la réalité et les aspects concrets des politiques européennes.

Le Pacte vert pour l'Europe, le paquet « Fit for 55 », le plan REPowerEU : les politiques européennes accélèrent l'efficacité énergétique et renforcent la part des énergies renouvelables de manière très exigeante. Dans le paquet « Fit for 55 », avec la révision de la Directive sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la Commission vise une accélération très importante de la rénovation des bâtiments existants et de l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Pourriez-vous nous expliquer ce qu'est la Représentation de la Commission européenne et la façon dont elle contribue à l'application, en France, des politiques et législations décidées à Bruxelles ?

La Représentation est une courroie de transmission entre la Commission et les Européens dans les différents États membres de l'Union européenne. Nous sommes là pour faire connaître ce que la Commission européenne nous apporte, que

ce soit en matière de protection ou d'opportunités par exemple. Réciproquement, nous aidons à décrypter les sensibilités des Français sur certaines questions ou à dépeindre le contexte politique, institutionnel et économique et faisons remonter les enjeux et les spécificités nationales à « Bruxelles ». Pour ce faire, nous tissons et maintenons des liens entre la Commission européenne et les autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec les citoyens, les universités, la société civile, les entreprises et les partenaires sociaux en France. Nous sommes vecteurs de rappro-

Le « Pacte Vert » a été lancé en décembre 2019 par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. C'est une feuille de route qui doit mener l'Union européenne à la neutralité carbone en 2050. Cet objectif, extrêmement ambitieux, ancré dans la loi, nécessite l'implication et l'effort de tous les acteurs économiques, dans tous les domaines. Le secteur du bâtiment à lui seul devra diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 90 % d'ici 2040 !

Pour aller vers 2050 il nous fallait une boussole, d'où la fixation d'objectifs intermédiaires. La Commission européenne a donc présenté un paquet législatif appelé le « Fit for 55 », qui propose des objectifs quantitatifs et des



normes à l'ensemble des secteurs économiques afin que chacun contribue de manière coordonnée à l'atteinte de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Le paquet contient douze propositions, dont la révision de la Directive sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments : elle impose notamment de sortir des énergies fossiles d'ici 2040 au plus tard dans tous les bâtiments et de supprimer toute subvention à l'utilisation de gaz ou de pétrole dans les bâtiments d'ici 2027. Elle introduit également un standard européen « bâtiments zéro émissions », qui devra être appliqué à toute construction neuve à partir de 2030 (2027 pour les bâtiments publics). Cette norme combine un très haut niveau de performance énergétique avec l'obligation que toute énergie résiduelle consommée soit d'origine 100 % renouvelable.

Par ailleurs, le 18 mai dernier, la Commission européenne a proposé un nouveau plan d'action, appelé « REPowerEU », qui renforce notre niveau d'indépendance énergétique, en sortant le plus rapidement possible des énergies fossiles importées de Russie. Or le secteur de la chaleur et du froid reste trop largement carboné, et représente 80 % de notre consommation en gaz et 90 % de nos importations. La décarbonation de ce secteur constitue donc un enjeu essentiel pour nous affranchir du gaz russe et des énergies fossiles. Pour les bâtiments, notre proposition mise sur une efficacité énergétique accrue ainsi que sur le déploiement massif des solutions de chaleur renouvelable. Il s'agit notamment de doubler le rythme annuel d'installation de pompes à chaleur en Europe, pour atteindre 10 millions de nouvelles installations cumulées d'ici cinq ans, et 30 millions à l'horizon 2030.

Enfin, REPowerEU prévoit de renforcer certaines mesures de la directive sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments : la fin des subventions aux chaudières utilisant des énergies fossiles est ramenée de 2027 à 2025. Et pour ce qui concerne les renouvelables,

nous proposons de faire passer la part de ces énergies de 40 % à 45 % de notre consommation totale d'énergie à l'horizon 2030 au niveau européen. Pour l'électricité, la production d'origine renouvelable augmenterait encore de 15 % par rapport à nos ambitions du paquet « Fit for 55 » de juillet dernier.

Quels sont les enjeux pour les installateurs de solutions de chauffage, de production d'eau chaude et d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables ?

L'objectif européen révisé par le Fit for 55 et REPowerEU revient à doubler le rythme de déploiement des énergies renouvelables. Le défi, pour la filière, est donc de grandir suffisamment vite, et de se réinventer, à travers la connaissance et la maîtrise des nouvelles technologies, mais aussi via l'appréhension (et la compréhension) d'un système énergétique intégré, dans lequel bâtiments et technologies interagissent de plus en plus avec le reste du système. La Commission invite les États et l'ensemble de la filière à investir massivement dans la formation, à la fois initiale mais aussi continue, des acteurs impliqués dans la transition écologique. Les professionnels du bâtiment sont concernés au premier chef.

Plusieurs autres directives européennes sont en cours de révision dans le cadre du travail d'ajustement à l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 : la directive sur l'efficacité énergétique, la directive sur les énergies renouvelables, la directive écodesign, la réglementation sur l'étiquetage énergétique, etc. Quelles sont les propositions et mesures impactantes pour les installateurs en France ?

La Commission a récemment adopté son « plan de travail 2022-2024 »

sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique. Deux domaines qui stimulent la demande et l'offre de produits plus durables, tout en réduisant considérablement les dépenses des utilisateurs d'énergie. Ce plan prévoit de finaliser les révisions en cours pour les équipements de chauffage et de climatisation, et de mener une nouvelle étude sur les radiateurs. L'étiquette énergie des équipements de chauffage sur vecteur eau doit bientôt changer d'échelle pour passer de A à G, au lieu de A+++ à G. C'est l'occasion de revoir nettement à la hausse les seuils des classes énergétiques, de simplifier le calcul des produits combinés comprenant des installations solaires thermiques. En matière d'écoconception, la principale mesure en cours de discussion concerne la possible interdiction de mise sur le marché de chaudières au gaz et au fuel à partir de 2029. Ce serait une étape majeure dans la transition énergétique de nos bâtiments.

Dans quelle mesure pensez-vous que la rénovation énergétique et l'intégration des énergies renouvelables peuvent aider à sortir des crises actuelles ? Quel rôle peuvent jouer les entreprises de ces secteurs ?

Ce n'est que par la combinaison des mesures d'efficacité énergétique et de l'intégration des énergies renouvelables que nous pourrions atteindre nos objectifs climatiques et que nous parviendrions à sortir de notre dépendance aux énergies fossiles en provenance de Russie. Ce se fera par étapes, d'où la nécessité immédiate de diversifier activement nos sources d'approvisionnement. Mais à moyen terme, l'invasion de l'Ukraine a renforcé notre détermination à accélérer la transition énergétique et écologique. Le financement de REPowerEU est en cours de discussion entre les États membres, et devrait aboutir d'ici la fin de l'année, pour débloquer les milliards d'euros dont nous avons besoin pour faire de cette ambition une réalité.



CHAUFFE-EAUX SOLAIRES

Retour sur un bel exemple de coopération entre représentants de la filière et pouvoirs publics

Certains installateurs, afin de faire bénéficier leurs clients d'une prime de transition énergétique plus élevée, présentaient, à tort, des chauffe-eaux thermodynamiques à évaporateur externe comme des chauffe-eaux solaires thermiques ou des systèmes solaires combinés. Cette pratique, nuisible aux finances publiques ainsi qu'à l'image de l'industrie de la chaleur solaire, a été signalée par Enerplan, le syndicat des professionnels de l'éner-

gie solaire, l'an dernier au ministère de la Transition écologique. La Direction générale de l'énergie et du climat a ensuite mis en place un certain nombre de mesures. Ainsi, depuis le 2 mai dernier, les installateurs, pour que leurs clients puissent bénéficier des primes adaptées, sont dans l'obligation d'indiquer, sur les devis et les factures des travaux, la nature du fluide circulant dans les capteurs. Cette mention devenue obligatoire conditionne le trai-

tement de tout dossier de demande d'aide MaPrimeRénov' et son absence entraîne systématiquement une demande de rectification du document. Pour rappel, seules les mentions suivantes sont acceptées pour les capteurs thermiques des chauffe-eaux solaires : « eau », « eau glycolée » et « eau + antigel ».

Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3z6tjhw>



Agenda

20-21 septembre 2022

Université de l'autoconsommation photovoltaïque à Paris, Espace Saint-Martin

21-23 septembre 2022

Journées professionnelles de la construction CAPEB à Toulouse-Blagnac, MEET

3-6 octobre 2022

Interclima et Batimat à Paris, Porte de Versailles

21-23 mars 2023

BePOSITIVE 2023 à Lyon, Eurexpo

FLAMME VERTE

Un label qui renforce ses exigences

En mars dernier, le label Flamme Verte a renforcé ses exigences afin de garantir une meilleure performance énergétique et environnementale des appareils de chauffage domestique au bois.

Désormais, la performance énergétique des appareils labellisés Flamme Verte est calculée de manière dite « saisonnière », c'est-à-dire qu'elle prend en compte les consommations électriques des auxiliaires et le type de régulation. Par ailleurs, le seuil du critère d'efficacité énergétique saisonnière a également été relevé pour les chaudières d'une puissance supérieure à 20 kW. Mais le label va plus loin que le règlement européen sur l'écoconception en mettant en place un indicateur commun plus exigeant sur les émissions de poussières et de composés organiques volatiles, en plus du contrôle des autres émissions de polluants. Des contrôles annuels aléatoires sont toujours réalisés via

un organisme tiers indépendant, auprès de chaque fabricant d'appareils indépendants membre du label. Si les résultats sont négatifs pour un modèle d'appareil, c'est l'ensemble des produits équivalents à ce modèle qui seront supprimés du label Flamme Verte. Enfin, le label a acté la suppression de la classe « 7 étoiles », qui n'interviendra qu'après sa sortie des critères d'attribution des aides financières proposées par l'État (MaPrimeRénov' et CEE). Les installateurs ne seront donc pas gênés par cette évolution dans leur activité.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des nouveaux critères de performance :
<https://bit.ly/3MTwTtB>

flamme
VERTE

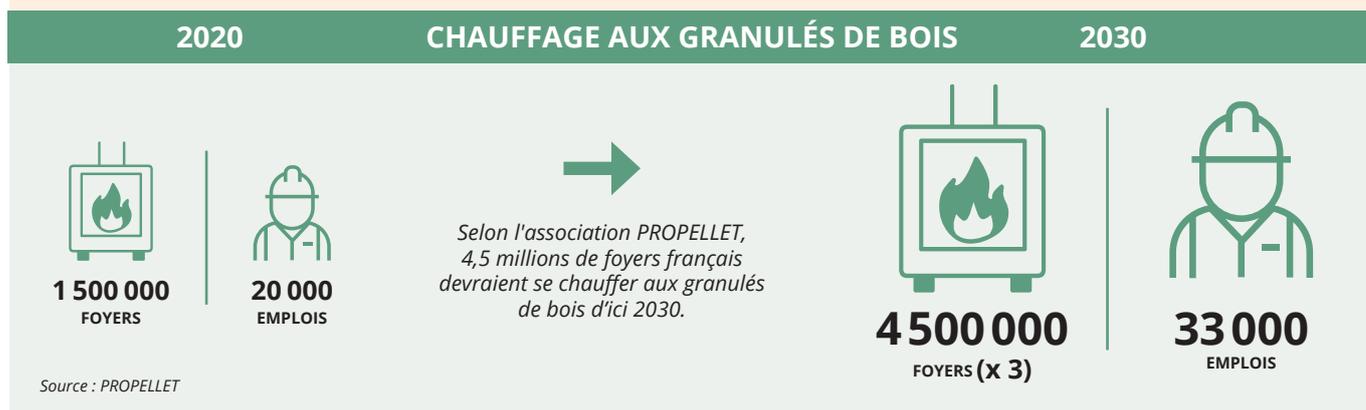
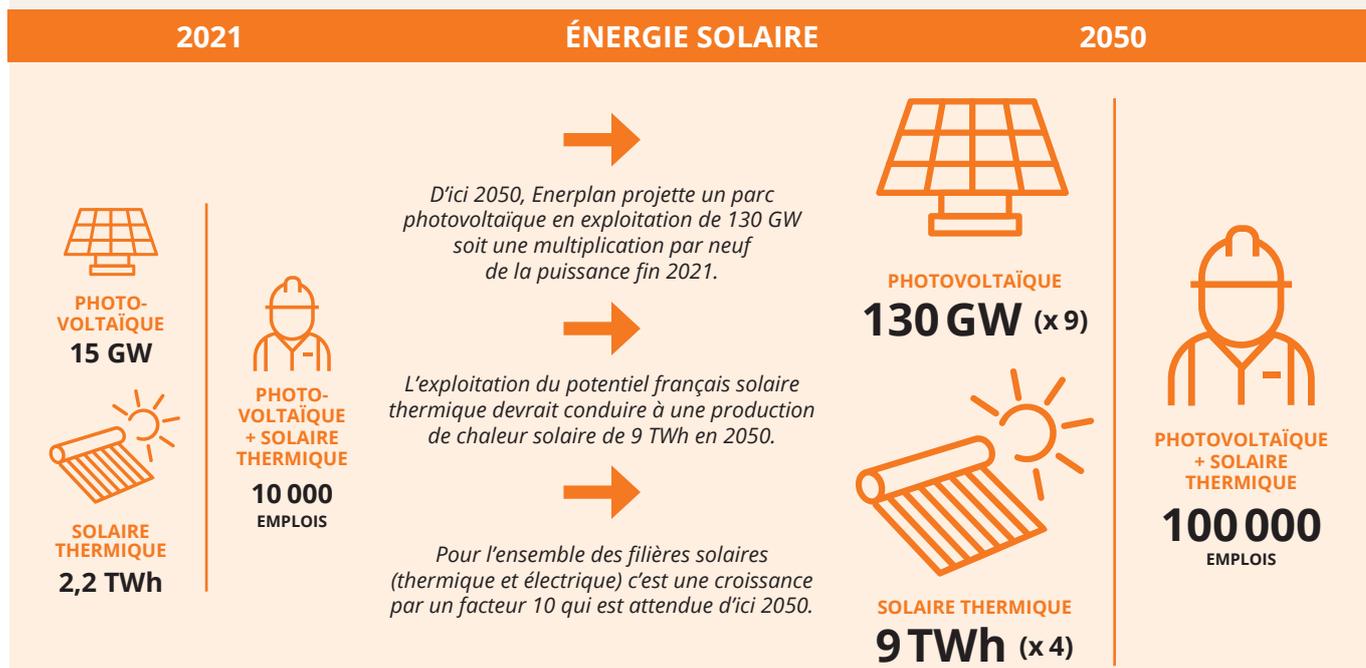
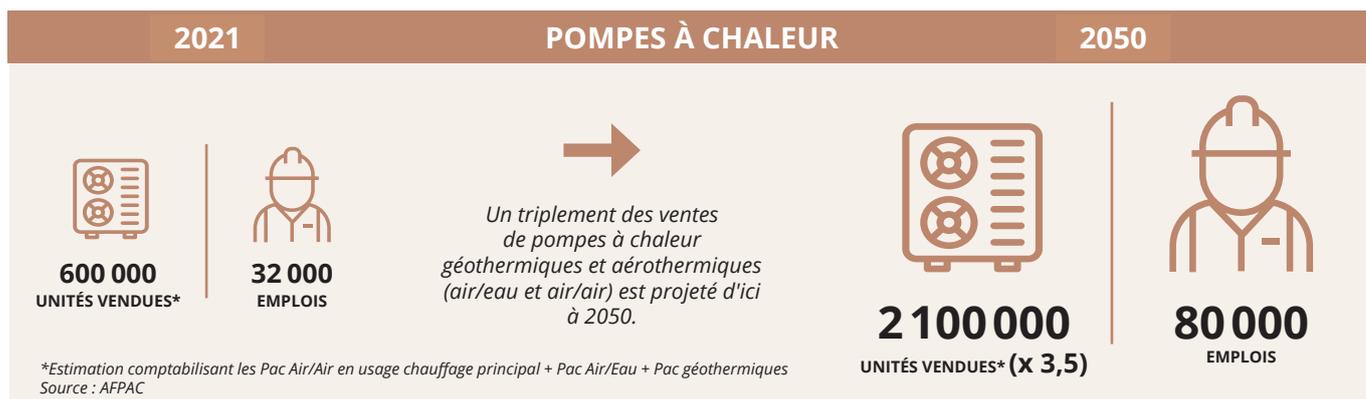
Le label
du chauffage
au bois



LES ENR, DES SOURCES DURABLES D'EMPLOI

Perspectives de développement à 2030 et 2050

L'urgence climatique et la nécessité de reprendre en main notre souveraineté énergétique appellent à développer les énergies renouvelables à un rythme jamais atteint jusqu'ici, ce qui va impliquer des besoins considérables de main d'oeuvre.



Les chiffres d'emplois de cette infographie regroupent les emplois directs et indirects.



RECHARGE ELEC +

La qualification est désormais acceptée par le programme Advenir

Depuis le 2 mai, la qualification Recharge Elec + est reconnue par le programme Advenir piloté par l'Avere-France, dont l'objectif est d'accélérer le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

La qualification Recharge Elec + délivrée par Qualit'EnR fait désormais partie des qualifications IRVE reconnues par le programme Advenir. À ce titre, les professionnels qualifiés peuvent faire bénéficier leurs clients de la prime Advenir (aide financière pour l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques). Toutefois, pour ce faire, ils devront préalablement intégrer le programme Advenir en déposant une de-

mande de labellisation d'offre commerciale en se rendant sur la plateforme dédiée **mon.advenir.mobi**. Cette labellisation leur permettra de figurer sur la liste des installateurs référencés par le programme et ainsi d'intégrer la prime Advenir à leurs devis (sous réserve d'éligibilité). Ils pourront également déposer des demandes de prime depuis la plateforme dédiée. Pour rappel, l'obtention définitive de la prime est conditionnée

au respect de l'ensemble des exigences du programme et du cahier des charges de la prime concernée. Seuls les projets de points de recharge desservant une place de stationnement dédiée à la recharge et ayant la capacité de recharger en simultané dans le cas d'une borne à multiples points de recharge peuvent bénéficier d'une prime.

Pour plus d'informations : <https://bit.ly/39wVGGm>

Processus d'intégration à Advenir

01.

FAITES LABELLISER UNE OFFRE COMMERCIALE de votre entreprise sous 7 jours

02.

PROPOSEZ UN DEVIS D'INSTALLATION à votre client en respectant les critères de l'offre labellisée

03.

DÉPOSEZ UNE DEMANDE DE PRIME et signez l'offre de prime valable 6 mois

04.

RÉALISEZ LES TRAVAUX et transmettez les documents justificatifs

05.

L'ÉQUIPE ADVENIR VALIDE VOTRE DOSSIER et verse la prime sous 45 jours



FEEBAT

Le programme FEEBAT renouvelé jusqu'en 2025

Le programme FEEBAT continuera d'accompagner la montée en compétence des professionnels en matière de rénovation énergétique performante des bâtiments jusqu'en 2025.

La nouvelle convention FEEBAT, signée par l'ensemble des partenaires, s'étend du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025. Ce programme, prolongé pour 3 années supplémentaires, doit permettre d'amplifier les actions déjà engagées tout en développant de nouvelles. La nouvelle convention s'organise autour de 3 axes : la formation initiale, la formation continue et l'intégration approfondie du programme dans son écosystème. Grâce à un financement global de 42 millions d'euros apporté par EDF, SIPLEC et Distridyn, la formation continue des entreprises et des artisans du bâtiment bénéficie d'un soutien plus important. Dans ce cadre, le coût de la

formation, si elle est commencée à partir de juillet 2022, est pris en charge à hauteur de 40 % (versus 30 % pour le précédent programme). Cette prise en charge vient compléter ainsi celle, habituelle, des organismes de financement de la formation partenaires de FEEBAT. Reposant sur des modalités pédagogiques innovantes et éprouvées, ce programme doit permettre aux artisans et aux TPE de monter en compétences sur le marché de la rénovation énergétique et d'accéder à des signes de reconnaissance officiels. À l'heure où la rénovation énergétique s'accélère et prend de l'ampleur en France, alors même que les différentes

filiales EnR manquent de bras pour soutenir la croissance et font face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et compétente, FEEBAT apporte des réponses aux enjeux de formation et constitue ainsi un vrai levier de développement pour les entreprises artisanales.

Pour plus d'informations : <https://bit.ly/3cnxV10>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis sa création en 2007, le programme a permis de former plus de 190 000 professionnels du bâtiment.



ACCREDITATION

Le Cofrac renouvelle sa confiance à Qualit'EnR

Qualit'EnR, organisme de qualification accrédité* au titre de la norme NF X50-091 et des critères spécifiques à la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE), a été audité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) dans le cadre du renouvellement de son accréditation.

Évaluation du Cofrac

Qualit'EnR, en sa qualité d'organisme de qualification accrédité* au titre de la norme NF X50-091 et des critères spécifiques à la mention RGE, est audité chaque année par le Comité français d'accréditation (Cofrac) afin de contrôler et d'attester de l'indépendance, de l'impartialité et de la compétence de l'association. En 2022, l'évaluation avait pour enjeu de vérifier les dispositions en place et de renouveler l'accréditation de l'association. À ce titre, l'observation spécifique au renouvellement de l'accréditation de l'association s'est déroulée en deux temps :

- deux audits techniques réalisés sur le terrain en mars pour observer les contrôles de réalisations effectués par les organismes de contrôle mandatés par Qualit'EnR, examiner l'ensemble des compétences techniques et s'assurer que les dispositions en place sont bien conformes aux exigences d'accréditation ;
- une ré-évaluation de l'activité de Qualit'EnR réalisée au siège de l'association les 19 et 20 avril. À ce titre, le système de management de la qualité et les dispositions organisationnelles de Qualit'EnR ont été passés en revue par trois évaluateurs du Cofrac : observation de tout ou partie des prestations revendiquées de la portée d'accréditation et divers entretiens avec le personnel de l'association.

Après trois jours d'audit et d'échantillonnage notamment sur des dossiers de demandes de qualification, les auditeurs du Cofrac ont précisé que *« Qualit'EnR dispose de personnel disposant des connaissances et compétences requises pour permettre la délivrance de qualifications fiables et répondant aux exigences de l'accréditation. Les entretiens réalisés ont montré que le personnel était impliqué dans le processus et maîtrisait les différentes tâches à réaliser. »*

Résultats des évaluations

Les résultats des évaluations ont fait l'objet d'un écart majeur ne remettant pas en cause l'accréditation de l'association. Cet écart spécifique aux contrôles de réalisations (audits des installations) relève d'une mauvaise retranscription des conclusions d'audit dans le système d'information par l'absence de commentaires renseignés. Il s'agit ici d'une problématique de saisie et non d'une problématique de pertinence du contrôle ne remettant donc pas en cause la conformité de la réalisation des audits. Cet écart ayant été préalablement identifié par les équipes de Qualit'EnR, un plan d'actions spécifique sur l'amélioration de la saisie des informations de la grille de contrôle a déjà été opéré.

Par ailleurs, les dispositions des procédures examinées ont permis non seulement de lever les écarts constatés lors de l'observation de l'année der-

nière, mais aussi de générer, pour certains d'entre eux, de nouveaux points forts. Inscrit dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques, Qualit'EnR tire profit des observations du Cofrac pour améliorer la politique qualité en place et développer ses compétences afin d'encadrer toujours mieux ses procédures, et ce dans le respect de la norme NF X50-091 et des exigences réglementaires en vigueur.

Ainsi, les auditeurs du Cofrac ont souligné une fois de plus le sérieux du système en place et mis en avant 14 points forts :

- 5 points forts sur le plan technique
- 9 points forts sur le plan organisationnel

Le responsable d'évaluation a tenu à préciser que cela était *« assez rare et assez remarquable pour être souligné, c'est tout à votre honneur »*

Au regard des résultats de l'évaluation, le Cofrac a renouvelé sa confiance dans l'aptitude de Qualit'EnR à délivrer des qualifications dans le respect des exigences en vigueur et l'agrément de l'association.

*Accréditation Cofrac Qualification d'entreprises, n°4-0560, portée disponible sur www.cofrac.fr

DÉTAIL DES POINTS FORTS DE QUALIT'ENR SOULIGNÉS PAR LE COFRAC





CONTRÔLES DE RÉALISATIONS

Décryptage de la réglementation en place

Il y a plus d'un an, l'État, afin de garantir une meilleure qualité des travaux de rénovation énergétique et d'intensifier la lutte contre l'éco-délinquance, a instauré de nouvelles mesures en renforçant notamment les contrôles des installations. Qu'est-ce qui a changé ?

La rédaction du Qualit'EnR Infos revient sur la réglementation entrée en vigueur et décrypte pour vous les exigences à satisfaire pour valider les contrôles qualité.

UN NOUVEAU CRITÈRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, à la suite de l'arrêté du 3 juin 2020, l'État réglemente davantage les domaines de travaux connaissant une forte croissance et bénéficiant d'aides financières importantes. Cette évolution, plus stricte, a notamment introduit des domaines de travaux relevant de catégories dites « critiques », soumis à deux audits pour le premier domaine critique, et à un audit par domaine critique supplémentaire. Dans le même temps, les règles relatives au contrôle des réalisations se sont intensifiées, multipliant de fait les audits réalisés sur les installations*.

Parce que chez Qualit'EnR nous sommes convaincus que « qui peut le plus, peut le moins » et pour éviter de multiplier les audits des entreprises qualifiées de son réseau, Qualit'EnR a obtenu des pouvoirs publics la possibilité de faire jouer les équivalences en respectant autant que possible le principe de technicité supérieure.

QUALIFICATION CRITIQUE OU NON-CRITIQUE SELON TECHNICITÉ

Critique + (Technicité supérieure)	Qualibois Eau, QualiPAC Chauffage et ECS
Critique	Qualibois Air, QualiPAC CET
Non-critique EnR	Qualisol
Non-critique	Chauffage +, Ventilation +

Les entreprises qui n'étaient jusqu'alors auditées qu'une seule fois pendant les deux premières années de leur cycle de qualification, sont désormais auditées comme suit :

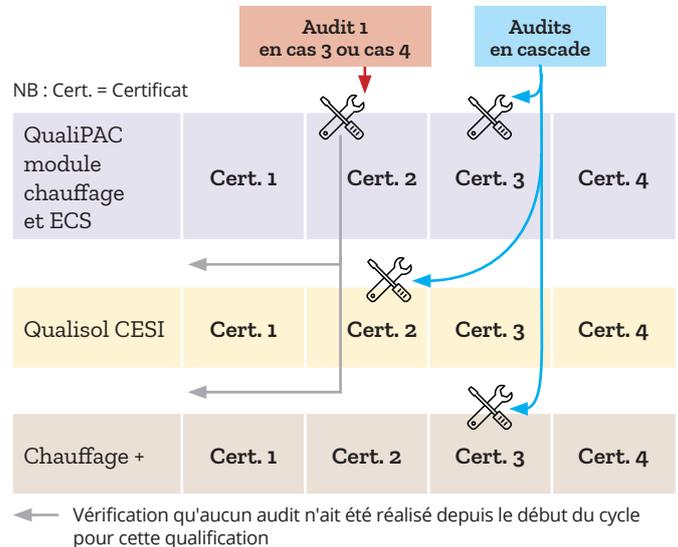
L'Audit 1 (concerne toutes les qualifications)

Obligatoire pour l'ensemble des qualifications, l'Audit 1 doit être réalisé au cours des vingt-quatre premiers mois du cycle de qualification.

Il est souhaitable de conclure l'Audit 1 en cas 1 « prestation excellente » ou cas 2 « prestation satisfaisante » pour limiter le nombre de contrôles qualité. En effet, si l'Audit 1 est conclu en cas 3 « prestation insuffisante » ou en cas 4 « prestation défailante », l'entreprise devra alors corri-

ger l'installation contrôlée, et Qualit'EnR lancera une procédure de suite d'audit imposant à l'entreprise autant de contrôles de réalisations que nécessaire jusqu'à aboutissement d'un résultat d'audit en cas 1 ou 2. L'entreprise a 12 mois pour obtenir un « audit vert » (cas 1 ou cas 2) dans le domaine visé, sans quoi, elle verra sa qualification suspendue. En parallèle, et pour répondre aux nouvelles exigences, Qualit'EnR diligentera un audit sur toutes les autres qualifications détenues n'ayant pas encore été auditées depuis le début de leur cycle, c'est ce que l'on appelle les audits en cascade.

AUDIT 1 ET AUDITS EN CASCADE PAR SUITE D'UN AUDIT EN CAS 3 OU 4 SUR AUDIT 1



Grâce au jeu des équivalences, si une entreprise détient plusieurs qualifications, un seul Audit 1 suffit s'il est réalisé sur la qualification de technicité supérieure et qu'il est conclu en cas 1 ou en cas 2 :

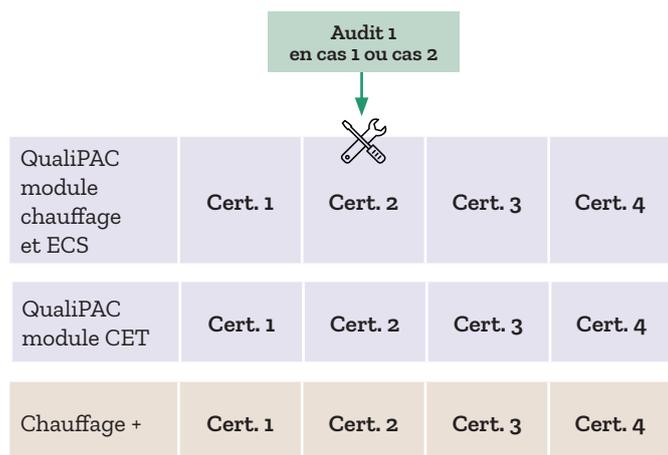
- QualiPAC module Chauffage et ECS > QualiPAC module CET ;
- Qualibois module Eau > Qualibois module Air.

Attention toutefois, si une entreprise détient plusieurs qualifications « critiques » dans des marques différentes, alors un Audit 1 sera réalisé pour chacune des marques, en respectant autant que possible le principe de technicité supérieure.



Qualit'EnR met en place dans ses procédures d'audit une règle imposant de réaliser autant que possible l'Audit 1 sur les installations aux technicités les plus élevées. Ainsi, si l'Audit 1 est conclu en cas 1 ou cas 2, alors les qualifications « critiques » de technicité inférieure et les qualifications « non-critiques » détenues sont validées et ne sont donc pas auditées.

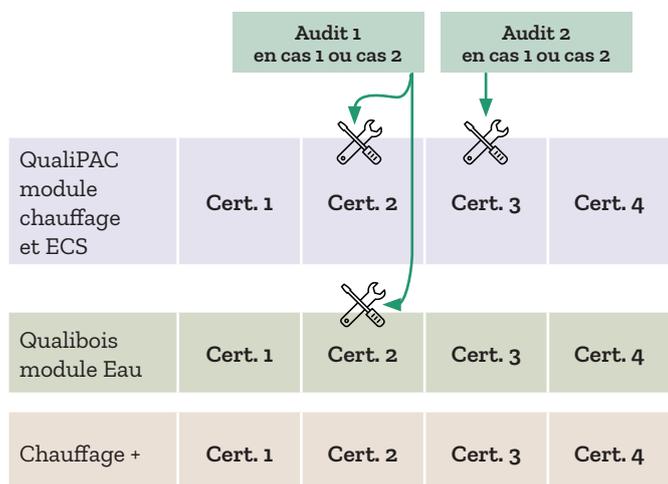
AUDIT 1 RÉALISÉ AVEC PRINCIPE DE TECHNICITÉ SUPÉRIEURE VALIDÉ EN CAS 1 OU CAS 2



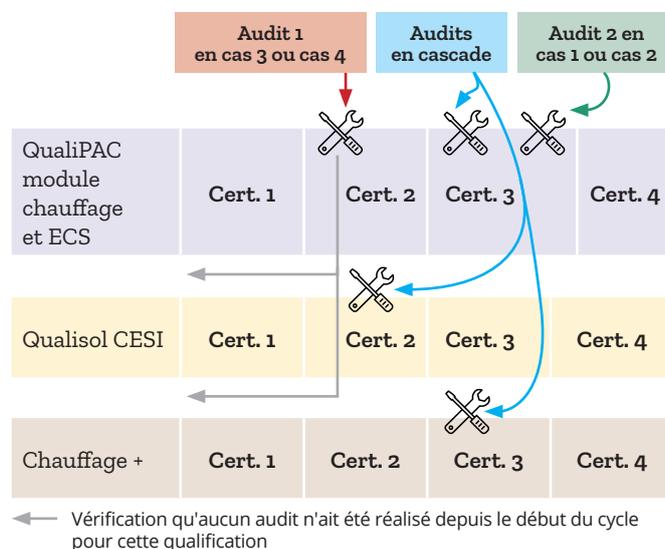
L'Audit 2

Ce nouvel audit concerne uniquement les qualifications dites « critiques ». Il doit être réalisé avant la fin de la troisième année de leur cycle de qualification en cours. Pour rappel, un Audit 2 satisfaisant peut également valider un Audit 2 d'une autre qualification dite « critique » détenue par l'entreprise, quel que soit son niveau de technicité. Si l'Audit 2 est conclu en cas 3 ou 4, l'entreprise devra corriger l'installation. Qualit'EnR lancera alors une procédure de suite d'audit et activera la procédure d'audits en cascade sur l'ensemble des qualifications détenues n'ayant pas encore été auditées depuis le début de leur cycle.

PROCÉDURE D'AUDITS PAR SUITE D'UN AUDIT EN CAS 1 OU CAS 2



PROCÉDURE D'AUDITS AVEC AUDITS EN CASCADE PAR SUITE D'UN AUDIT EN CAS 3 OU CAS 4



« Nous avons conscience de la complexité des différentes procédures et avons à cœur de les simplifier. Aussi, afin de faciliter l'obtention et le maintien des qualifications, Qualit'EnR a développé un outil qui permet de d'optimiser le nombre d'audits nécessaires. Aujourd'hui, avec les nouvelles règles en vigueur et les équivalences, une entreprise détenant plusieurs qualifications peut, si elle conclut ses audits en cas 1 ou 2, n'avoir à réaliser que trois audits : un audit 1 par qualification dite critique (PAC et bois) et un audit 2 sur une qualification critique. Pour cela, nous essayons, lorsque cela est possible, de réaliser en priorité les audits de technicité supérieure ainsi que les audits EnR, et ce pour éviter de multiplier les audits à réaliser » précise Teddy Puaud, Délégué général de Qualit'EnR.

DE NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉFÉRENCES D'INSTALLATIONS

Conformément à l'arrêté du 3 juin 2020, modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 relatif aux critères de qualification, l'entreprise doit communiquer davantage de références qu'auparavant pour donner un caractère aléatoire aux contrôles de réalisation effectués par les organismes de contrôle. Pour toutes les qualifications, hors QualiPV, Qualiforage et Recharge Elec +, il est ainsi demandé aux entreprises de donner, si elles le peuvent, 5 références de moins de 24 mois, ou à défaut, 5 références de moins de 48 mois. Si l'entreprise n'a pas la capacité de déclarer ces 5 références, elle doit déclarer toutes les références réalisées aux cours des 48 derniers mois et produire une attestation sur l'honneur spécifiant qu'aucune autre référence n'a été réalisée.

 La déclaration des références chantier est un élément incontournable pour lancer les procédures d'audit associées.

*Règles applicables à toutes les qualifications sauf QualiPV, Qualiforage et Recharge Elec +, qui sont soumises à d'autres modalités pour le contrôle qualité.



José DE AMORIN

Gérant

ÉNERGIE FACILE AQUITAINE
Artigues-près-Bordeaux (Gironde)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Poêle à bois et à granulés,
chaudière à granulés
et chauffe-eau solaire

DATE DE CRÉATION
2007
NOMBRE DE SALARIÉS
8

QUALIFICATIONS : Qualibois modules eau et air,
Qualisol CESI

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Je m'appelle José De Amorin, j'ai 37 ans et je suis le gérant de l'entreprise Énergie Facile Aquitaine, créée il y a 15 ans. Nous sommes spécialisés dans l'installation de solutions de chauffage au bois et le solaire thermique.

Quel est votre parcours ?

Après un baccalauréat Scientifique et un DUT Hygiène Sécurité Environnement où j'ai découvert les énergies renouvelables, j'ai poursuivi mes études avec une licence professionnelle Responsable de projets, spécialité Maîtrise de l'énergie et de l'environnement où j'ai pu approfondir mes connaissances.

Comment se porte votre activité et comment voyez-vous l'avenir ?

En ce moment, la demande explose en raison de l'augmentation du prix de l'énergie qui incite les particuliers à se tourner vers des sources d'énergie plus économiques, dont le bois et le solaire font partie. J'ai également l'impression que nous comprenons tous davantage l'importance de la sobriété énergétique et cela mène à un accroissement de la demande de solutions renouvelables.

Depuis quand et pourquoi êtes-vous engagé avec Qualit'EnR ?

Je suis engagé avec Qualit'EnR depuis la création de mon entreprise. Selon

moi, cela nous permet de mettre en avant notre savoir-faire et de valoriser nos compétences auprès de nos clients. Il s'agit d'une façon de montrer aux particuliers que nous nous imposons un niveau d'exigence certain qu'ils retrouveront dans leur installation. Par ailleurs, aujourd'hui, le label RGE et les qualifications sont devenus un critère de choix pour les particuliers quand ils sélectionnent l'entreprise avec laquelle ils souhaitent travailler.

Vous êtes qualifié Qualisol CESI et Qualibois, pourquoi ce choix ?

Je suis convaincu que le bois et le solaire thermique sont deux solutions complémentaires qui permettent de chauffer un logement et l'eau sanitaire à bas prix. Dans la région, nous avons la chance de pouvoir devenir autonomes en eau chaude grâce à l'énergie solaire et de faire l'appoint naturellement avec le bois qui permet également de chauffer la maison. De plus, ce sont des énergies renouvelables, décarbonées et locales.

Quel serait votre conseil aux installateurs qui n'ont pas encore couplé solutions solaires et bois énergie ?

Faites-le ! Le bois et le solaire thermique sont des solutions fiables et techniquement abouties qui apportent aux particuliers un confort d'utilisation. Il est donc dommage de passer à côté d'une synergie aussi prometteuse.

Quelle est votre vision de la démarche qualité et qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans cette démarche ?

Nos valeurs professionnelles correspondent à celles de la charte qualité de Qualit'EnR que nous avons signée. Ne pas adhérer à ces engagements, qui sont synonymes d'une bonne installation et d'une bonne relation client, reflète, selon moi, le manque de professionnalisme de certains installateurs qui se coupent d'une visibilité certaine qu'offre Qualit'EnR à ses professionnels qualifiés sur son site.

En quoi la qualité d'installation est-elle importante pour vous ?

Nous sommes très attentifs à la qualité de nos installations afin notamment de leur assurer une bonne durée de vie. La satisfaction de nos clients est également très importante et elle nous a d'ailleurs permis de décrocher de nombreux contrats grâce à un bouche-à-oreille positif.

Que retirez-vous des contrôles d'installation ?

J'ai remarqué que le niveau d'exigence des audits a évolué et c'est une très bonne chose. En effet, cela nous incite à toujours rester performants dans le travail que nous réalisons. Aussi, des fiches d'autocontrôle sont mises à notre disposition et nous en prenons connaissance à chaque fois que celles-ci sont mises à jour afin de toujours avoir en tête les points de vigilance.



Grégory BAL

Gérant

EURL BAL
Saint-Jean-le-Vieux
(Ain)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Chaudières
et pompes à chaleur

DATE DE CRÉATION
2011
NOMBRE DE SALARIÉS
11

QUALIFICATIONS : Ventilation +, Chauffage + et QualiPAC

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Je suis Grégory Bal, gérant de l'EURL BAL, entreprise de plomberie-chauffage créée en 2012. Initialement spécialisés dans le chauffage et la plomberie à destination du tertiaire et du collectif, nous avons récemment fait le choix, à la suite de la pandémie de Covid-19, de nous orienter vers les particuliers afin de répondre à la forte demande de rénovation énergétique des bâtiments et de diversifier notre activité.

Quel est votre parcours ?

Après des études spécialisées dans le génie climatique, j'ai travaillé pendant plus d'une dizaine d'années pour différentes entreprises du secteur avant de créer mon entreprise en 2012. J'ai démarré mon activité et suis resté seul jusqu'en 2014 où j'ai embauché mon premier salarié. Aujourd'hui, nous avons entre 11 et 20 salariés selon la charge de travail et pouvons assurer jusqu'à 6 chantiers simultanément.

Comment se porte votre activité et comment voyez-vous l'avenir ?

Notre activité se porte beaucoup mieux depuis que nous avons choisi de travailler davantage sur les projets de rénovation énergétique des particuliers. Je trouve le travail avec cette cible plus intéressant humainement. De plus, les chantiers sont plus courts, plus variés et plus stimulants pour nos équipes.

Depuis quand et pourquoi êtes-vous engagé avec Qualit'EnR ?

Nous sommes engagés avec Qualit'EnR depuis 2021. Cet engagement s'inscrit dans notre volonté de valoriser notre savoir-faire, de témoigner du sérieux de notre entreprise et de permettre au plus grand nombre de foyers de devenir acteurs de la transition énergétique.

Qualifié Chauffage +, vous vous êtes orienté vers QualiPAC, pourquoi ? Quelles synergies entre ces deux qualifications ? Pourquoi ce choix ?

Historiquement, le chauffage au gaz était notre cœur de métier. Cependant, ce mode de chauffage, au fil des années, est devenu cher et pèse de plus en plus dans le budget des particuliers. Aussi, nous avons souhaité proposer une alternative moins coûteuse et plus respectueuse de l'environnement : la pompe à chaleur, un équipement à énergie renouvelable. Par ailleurs, selon nous, QualiPAC représente la continuité de Chauffage + et offre la possibilité de remplacer les chaudières vieillissantes à énergies fossiles par des installations plus modernes qui ne nécessitent pas forcément de changer l'intégralité du système de chauffage existant. Enfin, cela nous permet de proposer à nos clients un meilleur accompagnement dans leurs projets de rénovation énergétique.

Quel serait votre conseil aux installateurs qui ne sont pas encore passés aux solutions utilisant une source d'énergie renouvelable

dans leur activité ?

Le développement des énergies renouvelables est essentiel pour décarboner durablement le secteur du bâtiment grâce à des sources d'énergie infinies. Devenez donc un acteur de la transition énergétique !

Quelle est votre vision de la démarche qualité et qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager ?

C'est l'envie de valoriser notre expertise, mais également celle de faire la différence par rapport à nos concurrents en mettant en avant la qualité de nos installations et des services que nous proposons.

En quoi la qualité d'installation est-elle importante pour vous ?

La qualité de l'installation est extrêmement importante dans la mesure où la satisfaction du client est notre mot d'ordre. En effet, seule une installation pérenne et de qualité permettra à un particulier de bénéficier d'économies significatives au quotidien. Enfin, la qualité d'une installation réside dans tout un tas de critères auxquels nous sommes particulièrement vigilants : bon dimensionnement de l'installation, prise en compte de l'environnement...

Que retirez-vous des contrôles d'installation ?

Nous sommes continuellement guidés par des outils de contrôle en amont des audits de conformité. Ils ne constituent donc pas une source d'inquiétude pour nous.



OCCITANIE

La région ambitionne de devenir la première région à énergie positive

Afin de devenir la première région à énergie positive d'Europe, la région Occitanie s'est engagée à accélérer la transition énergétique et écologique sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, elle mise notamment sur l'efficacité et la sobriété énergétiques.

La région Occitanie, dans les années à venir, souhaite devenir le fer de lance de la transition énergétique et écologique en France, mais également en Europe. En effet, en devenant un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, la région projette de réaliser des économies d'énergies significatives et de développer considérablement sa production d'énergie renouvelable. Pour ce faire, elle prévoit d'agir sur la rénovation énergétique des logements avec 52 000 rénovations basse consommation chaque année jusqu'en 2030, puis 75 000 par an. Cela permettra de décarboner les besoins

énergétiques du bâtiment à hauteur de 26 % - besoins qui, pour rappel, représentent 47 % des consommations actuelles. Dans le même temps, elle va accélérer la production d'énergie renouvelable en incitant notamment à l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque. Ainsi, la région Occitanie espère atteindre les 7 GW raccordés en 2030, puis 15 GW en 2050.

Ces objectifs ambitieux supposent le développement des filières énergies renouvelables et la forte mobilisation des installateurs du territoire. Par ailleurs, pour accompagner les particuliers dans cette transition, la région

Occitanie propose de nombreuses aides, en plus de celles proposées par l'État : le prêt Rénov'Occitanie, la prime Énergie Rénov'Occitanie, l'éco-chèque logement...

Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3PsQUcl>



HAUTS-DE-FRANCE

La massification des rénovations énergétiques à l'honneur lors des Rencontres de l'éco-transition

Le 23 juin 2022, plus de 300 professionnels (entreprises, architectes, promoteurs, bailleurs sociaux, représentants des collectivités) ont participé à la 4^e édition des Rencontres de l'éco-transition, qui se sont tenues à Loos-en-Gohelle.

La thématique traitée cette année, « Enjeux énergétiques : quelles opportunités pour la rénovation des bâtiments et le déploiement des énergies renouvelables ? » a donné lieu à de nombreux retours d'expérience, notamment autour de la présentation des projets lauréats du concours de l'innovation d'EnergieSprong. Ce mouvement européen s'est fixé pour objectif de démocratiser l'accès au plus grand nombre à des rénovations performantes en s'appuyant sur de nouvelles méthodes d'industrialisation de la rénovation et un cahier des charges basé sur 4 exigences clés.

EnergieSprong se décline en une démarche régionale portée dans le cadre de REV3, feuille de route à long-terme pour le territoire développée par la région et la CCI. La démarche d'industrialisation de la production d'éléments constructifs et des processus de construction est perçue par la région comme l'un des moyens pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique de la Loi Climat et Résilience à 2034 puis ceux de la Stratégie Nationale Bas Carbone à 2050.

Parmi les différentes solutions de rénovation lauréates, Element'R se présente comme un système d'isolation par l'extérieur de caissons en bois

modulables et remplis d'isolants biosourcés. Ce processus vise le zéro déchets, et est entièrement démontable en fin de vie. Les éléments ont des formats standard, sont fabriqués en usine et permettent de couvrir 80 % des façades, les 20 % restants étant réalisés sur mesure. Un logiciel (Rhino) permet, sur la base d'un scan 3D de la façade, de calculer et d'optimiser la couverture par les éléments standards et de commander ensuite l'ensemble des éléments directement en usine. Le travail d'étude s'est concentré sur les bâtiments scolaires, mais il est potentiellement applicable à tout type de bâtiments.



NOUVELLE-AQUITAINE

La transition énergétique s'accélère sur le territoire !

La région Nouvelle-Aquitaine s'est lancée dans un ambitieux projet de rénovation énergétique de ses bâtiments, publics et privés, afin de lutter contre la précarité énergétique et réduire durablement la consommation d'énergie de 30 %. Cette dynamique, impulsée depuis plusieurs années, concerne notamment le secteur du bâtiment qui constitue le secteur le plus énergivore à l'échelle de la région.

Des enquêtes réalisées en 2020 et en 2021 par l'ADEME et la Cellule économique régionale de la construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine démontrent que les bénéficiaires de MaPrimeRénov', qui, jusqu'alors, réalisaient essentiellement des travaux visant à améliorer l'isolation de leur logement, tendent désormais à remplacer leurs systèmes de chauffage par des installations fonctionnant à partir d'énergies renouvelables (plus de 80 % des travaux subventionnés par MaPrimeRénov' en 2021).

Des travaux majoritairement réalisés par des professionnels labellisés RGE dont le nombre est en hausse sur le territoire et qui, de plus en plus souvent, détiennent plusieurs qualifications afin d'accompagner les particuliers souhaitant réaliser un « bouquet de travaux ». De son côté, la région Nouvelle-Aquitaine, afin d'accélérer la transition énergétique, a également déployé plusieurs plateformes numériques pour promouvoir l'accompagnement par des professionnels de l'énergie qu'elle pro-

pose aux particuliers ainsi que les différentes aides financières auxquelles ils peuvent avoir recours.

Pour plus d'informations :
<https://bit.ly/3caUJoa>



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Team Auvergne-Rhône-Alpes sur le podium du Solar Decathlon !

Ce concours d'architecture solaire, créé aux États-Unis il y a 20 ans met en compétition des équipes universitaires pluridisciplinaires, afin de concevoir des bâtiments performants, esthétiques et optimisant le recours à l'énergie solaire.

La Team Auvergne-Rhône-Alpes est une équipe franco-suisse, née en 2008 d'un partenariat entre l'ENSAG (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble), les GAIA (Grands Ateliers Innovation Architecture) et l'INES (Institut National de l'énergie Solaire) pour participer à la première édition du Solar Decathlon en Europe. Pour sa troisième participation au concours, qui s'est tenu fin juin à Wuppertal en Allemagne, l'équipe a remporté une troisième place ex-aequo avec l'équipe de Delft (Pays-Bas). Le thème de la compétition était : comment l'habitat urbain peut-il être durable et favoriser un mode de vie soutenable ? La Team Aura a réfléchi à la façon dont on peut optimiser la répartition de la population sur un territoire

donné, pour qu'elle soit la plus efficace, la plus attractive et la plus écologiquement durable, de même que les activités et services dont elle a besoin. Le choix de l'équipe s'est porté sur le Col de l'Arzelier, zone en perte d'attractivité au bâti inutilisé important du fait de la fermeture des pistes, et sur la réhabilitation à faible impact environnemental de l'hôtel des Deux Sœurs. Un démonstrateur a été construit et exposé durant la compétition. Il présente les approches qui pourraient être utilisées avec des bâtiments du même type que l'hôtel, qui sont nombreux en zone de moyenne montagne : conception d'éléments modulaires et dissociables pour faciliter l'adaptation et les rénovations futures, utilisation de matériaux recyclés, bio et

géo-sourcés (isolation en paille issue de déchets agricoles, murs en terre cuite locale). L'objectif de la rénovation du bâtiment au réel est de produire un bâtiment énergétiquement sobre et intégrant des énergies renouvelables. La Team Aura entend poursuivre le travail sur le terrain et cherche maintenant des partenaires dans ce but.



Vue d'artiste de l'hôtel des Deux Sœurs après réhabilitation



INSTALLATIONS DE GÉNÉRATEURS PHOTOVOLTAÏQUES

Les bonnes pratiques à adopter

En 2021, près de 1 500 audits sur les installations de générateurs photovoltaïques pour les compétences électricité et bâtiment ont été réalisés pour le compte de Qualit'EnR. Les conclusions de ces audits ont permis de mettre en évidence les défauts majeurs et mineurs récurrents. Les pôles techniques du Consuel et de Qualit'EnR reviennent sur les principaux points à ne pas négliger et les bonnes pratiques à adopter pour garantir la qualité d'une installation.

DES RÉSULTATS QUI ÉVOLUENT

En 2021, Qualit'EnR relate une variation des résultats des audits de conformité sur les installations photovoltaïques. En effet, la part d'audits verts a chuté de 13 points pour le module Électricité ; tandis que dans le même temps, elle a augmenté de près de 6 points pour le module Bâtiment. Ces résultats sont cependant à mettre en regard avec la volumétrie d'audits réalisés. Quand QualiPV module Elec passe de 877 audits réalisés en 2020 à 1 189 en 2021 (+36 %), 70 installations QualiPV module Bat ont été auditées en 2021 contre 94 en 2020 (-25,5 %). Pour ce qui est du module 250 kVA, le faible nombre d'audits ne permet de définir une tendance par rapport à l'année précédente. Cependant Qualit'EnR constate au regard du nombre d'audits réalisés en 2021, passant de 17 en 2020 à 223 en 2021, que les entreprises qualifiées dans ce domaine maîtrisent leur sujet puisque dans le même temps les résultats d'audit vert passent de 88,2 % en 2020 à 92,4 % en 2021, soit + 4,2 points.

Selon le Consuel, deux facteurs sont susceptibles d'être à l'origine de ces tendances :

- L'évolution des grilles de contrôle qui ont été harmonisées et mises en place au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la réforme du label RGE. Ainsi, elles comportent désormais de nouveaux critères d'évaluation ainsi qu'un volet davantage administratif moins connu des entreprises ;

- La réglementation en matière d'audits de conformité sur les installations photovoltaïques s'est renforcée.

DES AUDITS EN FONCTION DE LA VOLUMÉTRIE

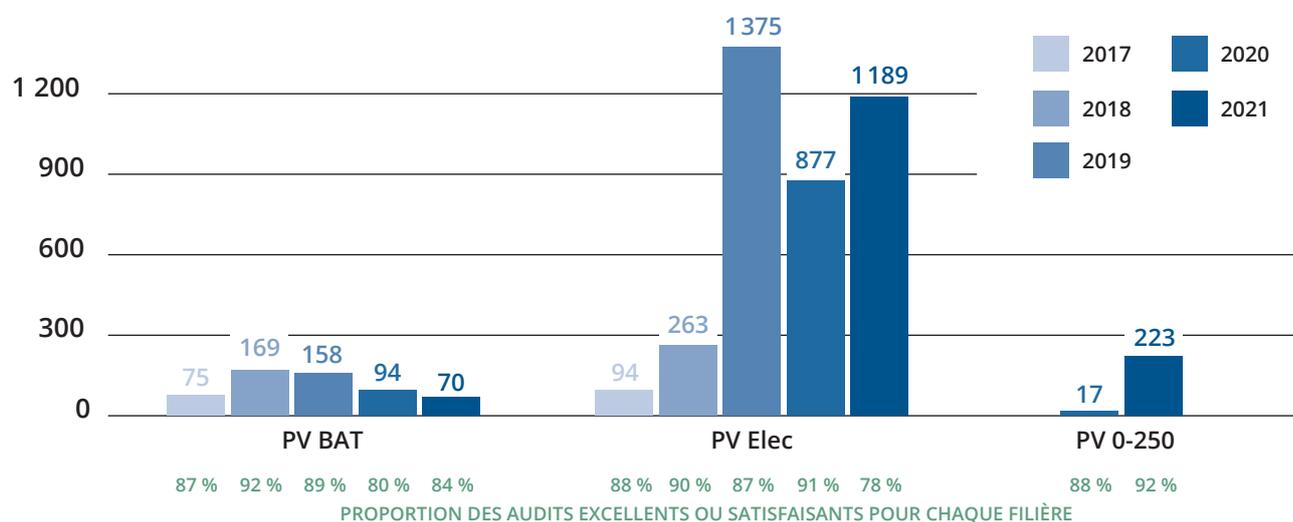
La filière photovoltaïque étant en pleine expansion, l'État a renforcé en 2017 les contrôles sur les installations de générateurs photovoltaïques afin de s'assurer de la qualité des installations et du savoir-faire des professionnels. Dans ce cadre, depuis la mise en application de l'arrêté du 9 mai 2017, les installateurs sont audités :

- Une fois dans les 12 premiers mois de leur cycle de qualification sur l'une de leurs deux premières installations ;
- Puis une fois toutes les 14 installations (en dessous de 500 installations annuelles) ou une fois toutes les 33 installations (au-dessus de 500 installations annuelles).

C'est ce qu'on appelle les audits « en volume ».

Même s'il reste une marge de progression, compte tenu de la hausse significative du nombre d'audits réalisés sur les installations de générateurs photovoltaïques depuis la mise en application de l'arrêté du 9 mai 2017, passant, pour le module Elec, de 94 audits réalisés sur l'année 2017 à 1 189 en 2021, et des récents points de contrôle sur les installations ajoutés aux grilles d'audit, les résultats restent encourageants.

NOMBRE D'AUDITS RÉALISÉS PAR QUALIFICATION DE 2017 À 2021





DÉFAUTS MAJEURS CONSTATÉS	DÉFAUTS MINEURS CONSTATÉS
QualiPV module Électricité	
<ul style="list-style-type: none"> • L'estimation du productible n'est pas réalisée (15,5 %) • Absence de protection des circuits côté AC, courant assigné/section non conforme (5,2 %) • Les cellules sont partiellement ou totalement recouvertes par un élément fixe (3,3 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation technique en français non fournie au client (25,5 %) • Absence de remise au client des pièces administratives et commerciales relatives au tarif d'achat et au financement de l'opération (15,5 %) • Absence de signalisation et d'identification côté AC (14,2 %)
QualiPV module 250 kVA	
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de boucle d'induction (3,6 %) • La mise à la terre des masses n'est pas réalisée (1,4 %) • Les câbles ne sont pas attachés ou ne cheminent pas dans un conduit adapté pour éviter une détérioration mécanique (0,7 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'onduleur placé au sein d'un espace n'est ni ventilé et/ou ni à l'ombre (6,4 %) • Le cheminement des câbles empruntant le même cheminement que le conducteur d'équipotentialité n'est pas jointif (5,7 %) • L'étiquetage n'est pas adapté côté DC (3,6 %)
QualiPV module Bâtiment	
<ul style="list-style-type: none"> • En toiture inclinée, le passage des câbles ne se fait pas par le biais d'une chatière, d'un passe-câbles ou d'un dispositif équivalent (7,1 %) • Étanchéité des abergements non correctement effectuée (2,9 %) • Étanchéité des pattes de fixation non assurée (2,9 %) 	<ul style="list-style-type: none"> • Si les câbles sont accessibles, ils doivent bénéficier d'une protection mécanique complémentaire, pour éviter les risques d'arrachement (7,1 %) • Documentation technique en français non fournie au client (4,3 %) • Cheminement des câbles non jointif (2,9 %)

LES POINTS DE VIGILANCE IMPORTANTS

Qualit'EnR a recensé les principaux défauts majeurs et mineurs constatés sur les installations de générateur photovoltaïques en 2021 et revient sur les points à ne pas négliger pour éviter ces écarts récurrents et améliorer ainsi les pratiques des professionnels qualifiés.

Grâce aux contrôles renforcés et aux nouveaux points à surveiller qui ont été intégrés, le Consuel a mis en évidence une non-conformité sur l'estimation du productible, qui n'est pas justifiée dans près de 16 % des installations auditées pour le compte de Quali'EnR. Ce paramètre permet pourtant d'avoir une idée de la puissance électrique que l'installation peut représenter et de la quantité d'énergie qu'elle produira chaque année, une étape non négligeable pour bien dimensionner l'installation... sans oublier que l'estimation de la production photovoltaïque doit obligatoirement être jointe au devis proposé par l'installateur.

Les autres défauts constatés sont majoritairement d'ordre électrique, ou ont trait à des problématiques documentaires ou de signalisation des dangers électriques de l'installation, côté AC et DC pour plus de 50 % des défauts mineurs constatés sur QualiPV Elec et QualiPV 0-250. Enfin, pour le module Bâtiment, les principales non-conformités constatées sont liées au passage et au cheminement des câbles sous les modules photovoltaïques entraînant la présence de boucles d'induction, ainsi que des problématiques liées

à l'étanchéité de l'installation au niveau des abergements et des points singuliers.

LES BONNES PRATIQUES

Qualit'EnR, conjointement avec le Consuel, recommande vivement aux installateurs d'être présents lors des audits. En effet, il s'agit d'un moment privilégié d'échange avec l'auditeur qui aura besoin de réponses à ses questions pour mener à bien son évaluation et tirer profit des conseils avisés de l'auditeur technique pour améliorer les pratiques. Par ailleurs, il est important, en amont de l'audit et tout au long de l'année, de s'informer sur l'évolution de la législation en vigueur et des différentes technologies existantes, et de contrôler chacune des installations réalisées à l'aide des fiches d'autocontrôle mises à disposition des installateurs qualifiés sur leur espace réservé <https://prive.qualit-enr.org/>.

Ces fiches, conformes aux points passés en revue lors des audits, permettent d'identifier les points à contrôler et de vérifier qu'une installation est conforme aux bonnes pratiques de mise en œuvre au regard des normes en vigueur. Un bon moyen d'éviter les déconvenues lors des audits et de garantir la qualité des installations ! Enfin, il est essentiel que les professionnels fournissent à leurs clients toute la documentation indispensable pour leur permettre d'avoir accès à l'ensemble des informations utiles et techniques.

ÉVÉNEMENT

Du 3 au 6 octobre, Interclima 2022 casse la baraque !

Avec 43 participants aux Awards de l'innovation, le plein d'exposants et une forte volonté de se retrouver après les confinements, le salon des équipements du génie climatique promet une très belle édition 2022.

Pour son grand retour à la porte de Versailles à Paris, le salon Interclima 2022 promet d'être une édition exceptionnelle ! Du 3 au 6 octobre 2022, il se tient en même temps que les salons Idéobain et Batimat. Dans une approche éco-responsable, les trois salons ont fait leur révolution, le changement le plus significatif étant certainement la standardisation des espaces et la limitation des surfaces à 99 m² maxi. Les trois salons occuperont l'ensemble du Parc d'exposition aux portes de Paris.

Et, déjà trois mois avant l'événement, la très bonne nouvelle c'est qu'Interclima 2022 joue à guichets fermés : tous les stands ont été loués. Située au sein du Hall 3, cette édition est marquée par le retour de nombreuses grandes marques comme Aldes, Ariston, Bosch, Caleffi, Carrier, De Dietrich, Finimetal, IMI Hydronic Engineering, Poujolat, Viessmann, Yack, York... sans compter

les fidèles comme Daikin, France Air, Frisquet, Groupe Atlantic, Vaillant-Sauvignier-Duval, Weishaupt... 40 adhérents Uniclimate ont réservé leur stand. Globalement, l'objectif ambitieux de 15 % de croissance en nombre d'exposants est atteint. 50 bus et 1 500 places de trains sont également mis en place pour faire venir les visiteurs les plus éloignés.

Alors que les débats sur l'énergie et l'indépendance énergétique de la France n'ont jamais été aussi vifs, les énergies renouvelables occupent une

place de choix qui justifie un partenariat particulier avec Qualit'EnR. Interclima s'affirme comme le grand rendez-vous national des fabricants de chaudières biomasse (17 marques les plus influentes du marché), des fabricants de pompes à chaleur et solutions hybrides et même des industriels de la chaleur solaire. Toutes solutions qui auront un rôle important à jouer dans un contexte économique et réglementaire très fort (RE2020, Décret tertiaire, F-Gas...)



CLIN D'ŒIL

BluePoint Atlas : la voiture solaire qui bat tous les records

Le dimanche 5 juin dernier, c'est dans la commune de Lommel, située en Belgique, que le record du monde du plus grand nombre de kilomètres parcourus par un véhicule solaire a été battu. Nous devons cette prouesse à l'Agoria Solar Team, équipe composée d'étudiants de l'Université Catholique de Louvain. Au volant de la BluePoint Atlas, ces derniers ont parcouru en 12 heures une distance de 1 051 kilomètres, pulvérisant ainsi largement le

précédent record de 924 kilomètres détenu par la Solar Team de Delft (Pays-Bas). Il s'agissait de la première tentative de la jeune équipe de battre le record. L'effort a été couronné de succès, malgré quelques embûches : un amoncellement de nuages après 305 kilomètres parcourus et une crevaison au 700^e kilomètre. En route vers la décarbonation du secteur de l'automobile grâce au photovoltaïque embarqué !





INTERCLIMA

Confort et efficacité énergétique

2022

L'essentiel en 4 jours

300
exposants

Tous les
professionnels
réunis à Paris

- + Rencontrer tous ses fournisseurs
- + Préparer ses chantiers
- + Voir les démonstrations produits, toutes les nouveautés
- + S'informer et échanger entre pros avec les ateliers, les conférences
- + Recruter avec Interclima Job Connect

Exposants, programme, badges, info pratiques sur
interclima.com

NOUVEAU
LIEU !

Built by
px In the business of
building businesses

BATIMAT le
IDÉOBAIN mondial
INTERCLIMA du bâtiment

Lundi Jeudi
3 > 6 octobre
Paris Porte de Versailles



Commandez votre badge gratuitement avec le code : **TPP22ENRPR** sur interclima.com*

*Enregistrez-vous sur le site internet interclima.com et cliquez sur « Mon badge »

5^e UNIVERSITÉ DE L'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

l'innovation solaire au service du climat



20 & 21 SEPTEMBRE 2022 #UAPV22

2 JOURS pour faire le tour des thématiques structurant l'autoconsommation photovoltaïque

 20 SEPTEMBRE

PLÉNIÈRE

La première journée en plénière sera organisée autour de tables-rondes pour aborder des thématiques stratégiques.

 21 SEPTEMBRE

SESSIONS INTERACTIVES

La deuxième journée sera consacrée à des sessions sur des thématiques opérationnelles, orientées "métiers" et "bénéficiaires"

www.universite-autoconsoPV.fr



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire